

Validées par le Conseil de collégium le 21/09/2021

IUT concerné : **Thionville-Yutz**Intitulé du B.U.T. : **Génie Biologique**

(+ parcours pour les B.U.T. de type 3) : Sciences de l'environnement et écotechnologies

SEMESTRE 1

Code élément	Nature	Libellé élément	Coef. interne sous-élément	Nature de(s) épreuve(s)	Nb épreuves	Coef. épreuve	Contrôles différenciés (oui/non)	Conservation		
								Oui/Non	Durée	Note mini
UE1.1	UE	1.1 Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie						Oui	3 ans	10
UE1.2	UE	1.2 Expérimenter dans le génie biologique						Oui	3 ans	10
UE1.3	UE	1.3 Gérer les milieux naturels et anthropisés						Oui	3 ans	10
UE1.4	UE	1.4 Traiter les pollutions						Oui	3 ans	10
S1.01	SAE	1.01 analyse microbio-chimique simple d'une matrice		Variable	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.02	SAE	1.02 explorer la place d'une cellule d'un organe		écrit + oral + TP	Au minimum de 3	1	Non	Non		
S1.03	SAE	1.03 Identifier et caractériser des êtres vivants dans leur environnement		Panneau communication	2	1	Non	Non		
S1.04	SAE	1.04 Traiter les pollutions		Variable	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.PF	SAE	portfolio		Non évalué ce semestre						
R1.01	RSC	1.01 chimie générale		écrit, TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.02	RSC	1.02 chimie organique		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.03	RSC	1.03 biochimie structurale		écrit + TP	Au minimum de 4	1	Non	Non		
R1.04	RSC	1.04 techniques analytiques		écrit + TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.05	RSC	1.05 microbiologie		écrit + TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.06	RSC	1.06 statistiques		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.07	RSC	1.07 biologie cellulaire		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.08	RSC	1.08 biologie générale		écrit + TP	Au minimum de 3	1	Non	Non		
R1.09	RSC	1.09 physique		écrit + TP	Au minimum de 4	1	Non	Non		
R1.10	RSC	1.10 mathématiques		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.11	RSC	1.11 bureautique informatique		TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.12	RSC	1.12 communication		écrit	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.13	RSC	1.13 anglais		écrit + oral	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.14	RSC	1.14 Projet personnel professionnel		variable	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.15 SEE	RSC	1.15 SEE Découvertes du milieu		sortie terrain non évaluée						
R1.16 SEE	RSC	1.16 SEE Biodiversité animale		écrit + TP	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.17 SEE	RSC	1.17 SEE Biodiversité végétale		écrit + TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.18 SEE	RSC	1.18 SEE Biodiversité microbienne		écrit + TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.19 SEE	RSC	1.19 SEE Géosciences		écrit + TP	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.20 SEE	RSC	1.20 SEE Cartographie		écrit	1	1	Non	Non		
R1.21 SEE	RSC	1.21 SEE Pollutions biologiques		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.22 SEE	RSC	1.22 SEE Pollutions chimiques		écrit + TP	Au minimum de 2	1	Non	Non		
R1.23 SEE	RSC	1.23 SEE Pollutions physiques		écrit	Au minimum de 1	1	Non	Non		

Conditions éventuelles de prise en compte de l'absentéisme :

Toute absence injustifiée à un travail noté ou à un contrôle est sanctionnée par la note zéro quelle qu'en soit la raison et sans possibilité de rattrapage ou de neutralisation de la note. Les départements appliquent une tolérance par semestre sur les six premières heures d'absences injustifiées pour impondérables sans pondération des moyennes d'Unité d'Enseignement (sans déroger au point précédent). Au-delà des 6h de tolérance, les départements comptabilisent les absences injustifiées par Unité d'Enseignement et pondèrent la moyenne de chaque UE selon les règles suivantes :

- pour chaque UE, la pondération appliquée est en points, et la valeur de la pondération dépend du volume horaire total d'absences injustifiées de l'UE,
- les semestres n'ayant pas le même nombre d'UE et des volumes horaires différents par UE, les pondérations ci-dessous sont indexées sur ces deux variables dans un souci d'équité entre les étudiants.

Valeurs des pondérations en points	Nombre d'UE			
	1 UE	2 UE	3 UE	4 UE
Volume horaire d'absences injustifiées compris entre				
> 0 % et ≤ 3 % du volume horaire de l'UE	-1,5	-1	-0,75	-0,5
> 3 % et ≤ 6 % du volume horaire de l'UE	-2,5	-2	-1,5	-1
> 6 % et ≤ 9 % du volume horaire de l'UE	-3,5	-3	-2	-1,5
> 9 % du volume horaire de l'UE	-5	-4	-3	-2

Mesures spécifiques appliquées en cas d'événement exceptionnel :

Passage des évaluations en distanciel ou toutes autres modalités adaptées au contexte

Modalités de prise en compte d'UE validées par ailleurs :

Non concerné au semestre 1